

AXE I :

DES ACTEURS DU TERRITOIRE

ORGANISES ET UNIS

AXE 1 :

DES ACTEURS DU TERRITOIRE ORGANISES ET UNIS

Note stratégique réactualisée (et rappels de la Charte)

Notions directrices : **QUALITATIF - CONCERTATION - DEMOCRATIE PARTICIPATIVE - CITOYENNETE - COORDINATION - COMPLEMENTARITE - PARTENARIAT - MAITRISE - RATIONNALISATION - HARMONISATION - OPTIMISATION - EFFICACITE - SYNERGIES - CONNAISSANCE DU TERRITOIRE - EVALUATION - OUVERTURE -**

La démarche de développement local d'un pays se doit d'être appréhendée à l'échelle d'un territoire de projet, qui correspond à un espace vécu (bassin de vie, bassin d'emploi). Il se trouve que le territoire du Larzac Cœur d'Hérault a la particularité d'être multipolaire (autour de bourgs principaux que sont Clermont l'Hérault, Gignac, et Lodève) et relativement vaste (1.200 km²), avec des micro-bassins (Larzac méridional, Lodévois, Clermontais, Gignacois-Anianais) aux intérêts communs, mais aussi avec leurs spécificités. Par conséquent, l'enjeu d'une mise en cohérence à l'échelle du pays est primordial. C'est tout ce qui fera la densité de l'ambition et qui apportera une réelle plus value dans la politique de développement du territoire. La volonté de « maîtriser les changements futurs » (et non de les subir) sera à ce prix.

Pour réussir à atteindre un objectif de développement le plus efficacement possible, il est indispensable qu'il se concrétise dans un contexte organisé. Cet axe de la stratégie est « hyper transversal » dans le sens où il concerne également les 3 autres axes stratégiques de la Charte de Pays, et que leur réussite est conditionnée par l'obtention de bons résultats sur l'axe 1. Il s'agit quasiment d'un préalable méthodologique. Après une phase de préfiguration et un rodage effectué à un rythme soutenu, il convient de consolider cet axe en atteignant si possible un processus de maturité dans la gouvernance du pays,

et notamment sur la relation avec les relais que sont les représentants de la démocratie participative, et une plus grande appropriation par les habitants non initiés.

Si cet objectif n'est pas atteint, ou mal atteint, il y a de fortes chances de rencontrer des difficultés pour concrétiser les autres objectifs. On est ici en présence d'une approche très qualitative qui ne nécessite pas d'investissements lourds, mais des moyens d'animation importants. C'est un préalable déterminant de la stratégie.

En effet, le projet de développement porté par le pays est la première tentative d'approche globale sur le périmètre actuellement défini. La démarche initiée nécessitera des efforts prolongés. La cohésion entre les élus locaux sera ici primordiale et indispensable pour générer un contexte propice à une coopération de développement local. La pérennisation du processus de démocratie participative enclenché en 2001, et formalisé une première fois en 2002 puis réactualisé en 2007 devrait permettre de conforter les rapprochements, les unions, une culture d'ensemble entre les acteurs du territoire, qui a commencé à se former au cours des programmations 2005,2006 et 2007.

En outre, ces nouveaux rapports internes faciliteront la coopération avec l'extérieur du territoire, car le périmètre d'un pays se doit d'être conçu comme à l'opposé même de la notion de frontières hermétiques.

1^{er} ENJEU : PENSER ET RAISONNER PAYS, ADOPTER LA LOGIQUE DE PROJET

STRUCTURER L'ORGANISATION DES ACTEURS LOCAUX A L'ECHELLE DU PAYS POUR FACILITER LEUR MISE EN RELATION

L'organisation qui prévalait avant la démarche de pays était cloisonnée et les volontés de coopérations ou d'échanges entre acteurs, lorsqu'elles existaient, connaissaient de relatives difficultés d'existence ou de pérennité, mis à part sur des actions très thématiques (filiales par exemple). Il convient de favoriser la mise en relation des opérateurs existant déjà, afin de définir des objectifs, des méthodes ou des moyens d'action. L'objectif sera d'atteindre une cohésion maximale entre l'ensemble des acteurs locaux du territoire, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de développement global partagé dans la charte de pays. Leur mise en relation engendrera une amélioration permettant d'obtenir une cohésion, une cohérence plus forte des actions de développement menées, et donc une qualité et une efficacité plus grande. Cependant, même si le premier cycle de programmation 2005-2007 a amené des progrès, la logique d'acteurs demeure perfectible (une certaine tendance en amont de la genèse des projets à avoir des difficultés à transcender le niveau intercommunal, qui est souvent celui de l'action).

2^e ENJEU : AGIR ET FAIRE AGIR UN COLLECTIF D'ACTEURS DE NATURE DIFFERENTES DANS LA MISE EN ŒUVRE D'UN MEME PROJET LOCAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le bassin de vie est organisé à l'échelle de 77 communes, dont 6 communes de plus de 3.000 habitants, ou 4 intercommunalités, ou bien 7 cantons, dont 2 partiellement. On dénombre aussi trois « grands sites » (Gorges de l'Hérault-Saint Guilhem le Désert ; Cirque de Navacelles ; Vallée du Salagou). Selon les sujets, le territoire peut dépendre soit d'entités montpelliéraines ou biterroises. On constate des décalages d'organisation à la fois locaux ou externes. Les modes de pensée et les habitudes de travail doivent maintenant dépasser une approche trop individualiste ou « d'esprit de clocher ». Les acteurs locaux doivent transcender les limites héritées d'un passé qui n'est plus forcément en correspondance avec le présent et l'avenir. Il est nécessaire de clarifier les niveaux de compétences de chacun, pour savoir qui fera quoi, ou surtout qui pourra faire quoi. Au-delà même des structures intervenant sur le territoire, il importe de définir pour chaque thématique les échelles pertinentes de réflexion et de coordination, et celle d'action.

Il sera ainsi possible d'atteindre une plus grande efficacité, ou des synergies. Il convient de noter ici que l'échelle de réflexion différera souvent de celle de l'action (on peut réfléchir urbanisme à l'échelle du pays, et avoir des mises en œuvre du niveau intercommunal ou communal). Ce qui guidera la clarification du rôle des missions et des compétences de chacun sera la recherche de l'efficacité plus que le pouvoir de structure. Des réajustements volontairement consentis et communément définis seront à opérer. Il est capital d'aborder cette étape pour disposer d'une mise en œuvre cohérente des objectifs de la charte. Une harmonisation des périmètres d'interventions des différentes institutions, sans être systématique, se doit en tout cas d'être recherchée ou généralisée. Enfin, pour appréhender au mieux les spécificités et la diversité du territoire, il sera mené des approches localisées et précises à l'intérieur du pays sur des sujets spécifiques (problématique caussenarde, reconversion industrielle du Lodévois, viticulture AOC de coteaux, zone de massif forestier, grands sites, problématique de bourg centre, etc...). On notera en 2006 la création d'une maison de l'Emploi à l'échelle du Pays, ainsi que la disparition ou l'évolution de 2 pays d'accueil touristiques et 3 offices de tourisme entre 2004 et 2006, la création d'un CLLAJ au niveau du pays, la création de 2 syndicats mixte de gestion de Grand Sites et l'intégration d'un Grand Site dans une intercommunalité. L'action publique évolue. Elle se modernise, elle se structure. Depuis 2002, en Cœur d'Hérault, l'organisation des collectivités s'est malgré tout rationalisée.

3^e ENJEU : SE CONCERTEA AVEC LES TERRITOIRES VOISINS ET CONSTRUIRE DES PARTENARIATS EXTERNES

La notion de pays est à l'opposé même de la constitution de frontières hermétiques calquées sur son propre périmètre. La démarche de coopération à l'échelle du pays facilitera l'approche de sujets difficiles à traiter à une échelle trop restreinte, ou qui peuvent être partagés avec des territoires voisins. Le territoire du Cœur d'Hérault est localisé dans le grand ensemble du Languedoc Méditerranéen au sud Massif Central. Il est entouré de territoires qui ont des points communs ou/et des différences avec lui : Causses aveyronnais, Cévennes, Pic St Loup, Haut Languedoc Vignoble, bassin de Thau, Piscénois et les agglomérations de Béziers et de Montpellier. Le Cœur d'Hérault se doit de prendre en considération dans sa réflexion ses territoires voisins. Des actions partenariales seront à concevoir et mettre en œuvre avec ceux-ci. Enfin, des échanges et des coopérations avec des pays méditerranéens ou européens permettront de se perfectionner, notamment sur l'éco urbanisme, la valorisation des produits locaux et la notion de territoire périurbain et ses modes de vie.

Coût d'objectif 2008-2010 AXE I : 1 267 500€

Les **OBJECTIFS OPERATIONNELS** à concrétiser pour mettre en œuvre la stratégie de l'Axe I sont les suivants.

- **PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT : 630 .000 €**
- **OBSERVATOIRE TERRITORIAL DYNAMIQUE ET PROSPECTIVE : 355.000 €**
- **INFORMATION DE LA POPULATION EDUCATION POPULAIRE RELATIVE AU CONTRAT DE PAYS : 222.500 €**
- **ANIMATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ET FORMATION DE SES MEMBRES : 60.000 €**

AXE II : UN DEVELOPPEMENT URBAIN

HARMONIEUX, MAITRISE ET INTEGRE

AXE II :

UN DEVELOPPEMENT URBAIN HARMONIEUX, MAITRISE ET INTEGRE

Note stratégique réactualisée (et rappels de la charte)

Notions directrices : PRESSION URBAINE - CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE - CONTROLE - MAITRISE - EQUILIBRE - COHESION TERRITORIALE - COMPLEMENTARITE DE FONCTIONS ENTRE PRINCIPAUX POLES RURAUX - PRESERVATION - DEVELOPPEMENT - BOURGS CENTRES - ARMATURE - MAILLAGE POLYCENTRIQUE (POLES DE SERVICE, INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES) - MISE EN RESEAU - PAYSAGE - AGRI-ENVIRONNEMENT - PATRIMOINE NATUREL - PLANIFICATION URBAINE COMMUNE - POLITIQUE FONCIERE - ECO CONSTRUCTION - PAYSAGE ET ARCHITECTURE -
--

Le territoire du Cœur d'Hérault est dominé par l'espace agricole et naturel, avec des sites remarquables. Parmi les 70.000 habitants (estimation 2008), la moitié d'entre eux réside sur seulement 10 des 77 communes. L'armature urbaine se répartit sur une demi douzaine de pôles ruraux (ou bourgs centres) et une soixantaine de villages de quelques centaines d'habitants situés au milieu d'espaces agricoles ou naturels. Mais une pression démographique se fait sentir depuis plusieurs années avec une progression d'est en ouest de plus en plus forte (+3 à +4% par an autour de Gignac et de Clermont l'Hérault et +1 à 1,5% par autour d Lodève entre 1999 et 2006), notamment avec la construction de l'A75 et de l'A750, surtout depuis la mise en service de la déviation de Saint Paul en 1997. Cela n'est pas sans conséquence sur l'occupation de l'espace et la répartition des hommes, de leurs activités, et des infrastructures ou équipements qui y sont nécessaires. Or, cet accroissement est dû pour l'essentiel à des causes extérieures, liées notamment au dynamisme de l'agglomération montpelliéraine, et plus globalement du littoral languedocien. Ces phénomènes se réalisent sans une prise en compte spécifique de la problématique locale puisqu'il s'agit d'une croissance spontanée aux causes externes.

Afin de préserver l'équilibre lié au multipolarisme, et de continuer de produire localement un développement spécifique et maîtrisé, il convient d'intégrer les facteurs d'évolution émanant de l'extérieur du territoire, afin que ceux-ci s'exercent de manière compatible avec les dynamiques endogènes possibles et souhaitées. Il est important d'anticiper pour envisager une maîtrise (ou un contrôle) de la croissance urbaine, démographique, économique, qu'elle soit due à des causes locales voulues, ou plus externes. La politique d'urbanisme qui sera bâtie et mise en œuvre sur le territoire devra servir de catalyseur pour générer la conciliation de diverses tendances de développement. Il n'est pas ici question de geler la dynamique, mais bien de faire en sorte que les évolutions de croissance ou de développement s'effectuent dans le respect des attentes locales et des équilibres. Il est souhaité un développement durable, raisonné, intégré, et maîtrisé.

C'est à ce niveau qu'une politique d'urbanisme pensée à une échelle en correspondance avec l'ampleur de ce phénomène se justifie. On raisonne ici au-delà de l'échelle intercommunale. L'utilisation de l'outil d'urbanisme SCOT (Schéma de cohérence territoriale) ou tout du moins l'exploitation de sa logique sera utile à la concrétisation des objectifs définis.

La politique d'urbanisme, la gestion foncière, la préservation et la mise en valeur des espaces (naturels ou agricoles), sont les moyens pour les acteurs du territoire d'opérer une maîtrise efficace des phénomènes de croissance quelle que soit leur nature (économique, urbanistique, sociale, culturelle,...).

1^{ER} ENJEU : RENFORCER LE MAILLAGE DU TERRITOIRE PAR UN RESEAU DES BOURGS CENTRE (LODEVE – CLERMONT L'HERAULT – GIGNAC/ST ANDRE/ ANIANE) SOURCE D'EQUILIBRE, D'EQUITE ET DE COMPLEMENTARITE

Une des particularités du pays Cœur d'Hérault est l'existence d'un maillage polycentrique où les pôles de Lodève, Clermont l'Hérault et Gignac (en lien avec Aniane et St André de Sangonis) sont les principaux éléments. Des bourgs secondaires comme Paulhan, Montarnaud, Le Pouget, mais aussi le Caylar remplissent également cette fonction.

En milieu rural les bourgs assurent la présence des fonctions essentielles, et de par leur attractivité comme de par leur rayonnement, ils contribuent à une répartition harmonieuse des activités sur la majeure partie du territoire. Leur répartition, tous les 5 à 15 kilomètres, contribue à lutter contre toute concentration excessive, souvent source de déséquilibres. Ils remplissent des fonctions en terme d'habitat (varié), de commerces, de services éducatifs et de santé notamment. Ils disposent souvent d'une offre d'équipements structurants pour les activités de la population. Il est important d'avoir une bonne accessibilité à ces bourgs, soit par la proximité, soit par un réseau de transport. Lodève doit continuer de jouer un rôle particulier de désenclavement du piémont et du plateau méridional du Larzac, et poursuivre sa mutation économique. Clermont l'Hérault est le pôle qui est situé en position centrale qui doit servir de lien et de relais à l'intérieur du pays. Le pôle de Gignac, avec St André de Sangonis et Aniane, joue un rôle majeur de service à la population puisqu'il est situé dans un secteur de peuplement relativement dense et dont l'accroissement démographique devrait encore se prolonger. Ce pôle de 12.500 habitants et proche de Montpellier, devra offrir une offre de services à la population afin de limiter l'évasion vers Montpellier, mais aussi continuer d'affirmer sa fonction de point d'ancrage de développement économique.

A l'échelle du pays, les principaux bourgs peuvent jouer des rôles complémentaires qu'il faudra s'efforcer de rechercher.

Cela passe par une série d'actions diverses relevant de la notion « d'aménagement multipolaire », qui entretiennent des interrelations complexes. Les pôles de services à la population et les infrastructures de développement économique seront ici les composantes principales à articuler avec l'habitat et les transports.

2^E ENJEU : CONCRETISER UNE POLITIQUE FONCIERE D'ACCUEIL DE POPULATION ET D'ACTIVITES QUI RESPECTE LES EQUILIBRES, LE PATRIMOINE ET LA QUALITE PAYSAGERE DES VILLAGES

Le territoire du Cœur d'Hérault connaît une croissance démographique liée aux flux migratoires. Par conséquent, l'accueil au sens large mérite une attention particulière dans la stratégie. La mise en place d'un Plan Local de l'Habitat prévu sur les communautés de communes de la Vallée de l'Hérault et du Clermontois, lesquelles totalisent plus de 80% de la population du pays, les plus fortes densités et une croissance annuelle 2 à 3 fois supérieure au secteur du Lodévois est un début de réponse. Cependant d'ici 2013 il importera de commencer à concrétiser ces orientations. Le schéma directeur de développement économique a identifié 6 sites à vocation économique d'intérêt majeur. Le territoire est en train de rentrer dans un logique d'anticipation partagé à l'échelle du pays. La politique de développement du Cœur d'Hérault intègre enfin dans sa stratégie une véritable politique d'accueil (population et entreprises), laquelle sera un moyen pour orienter la croissance. Ainsi, les flux migratoires seront plus probablement une source de richesse et de structuration, que de déstructuration.

Il sera impératif d'agir quantitativement et qualitativement sur l'offre foncière bâti ou non, directement ou indirectement, pour permettre d'infléchir certaines dérives liées à la tendance lourde (habitat pavillonnaire standardisé au détriment de l'espace viticole), mais aussi pour servir une stratégie d'alternative et de maîtrise des évolutions. L'accueil des activités économiques et des entreprises méritera une attention particulière, afin que le territoire ne s'oriente pas uniquement sur une fonction résidentielle. En terme d'habitat la notion de qualité et de respect paysager des villages, mais aussi des espaces agricoles ou naturels, sera importante. La notion d'aménagement d'espaces nouveaux se devra d'être complété par un positionnement sur la reconquête et le réaménagement optimal d'espaces déjà urbanisés (centre des bourgs). La réutilisation de lieux ou leur réaffectation n'est pas à écarter. Cela permettra d'atténuer la consommation d'espace. Peut-être faut-il construire et habiter autrement ?

En résumé, le développement et l'accueil, ne sont pas systématiquement synonymes de viabilisation, construction neuve de pavillons. La notion de site majeur structurant apparaît ici comme importante, car si la stratégie de l'accueil n'exclut pas des installations réparties sur l'ensemble du territoire (mais organisées !), elle s'appuie nécessairement sur des lieux faisant office de points d'ancrage et jouant le rôle de pôle de diffusion. Des investissements, parfois lourds, pourront être réalisés ponctuellement (zone d'habitat, d'activités, infrastructures de services ou de desserte...), mais il ne faudra pas oublier les moyens d'animation et de fonctionnement de ces lieux. Enfin, la définition de critères paysagers semble indispensable pour faciliter le calage et les orientations de la politique foncière. Le SCOT, constitue un outil, ou un moyen, à privilégier, car il présente l'avantage d'opérer un cadre directeur commun qui servira de référence et guidera la concrétisation de la politique urbaine et foncière déclinée par chaque commune.

3^E ENJEU : MENER POLITIQUE FONCIERE ET AGRI-ENVIRONNEMENTALE VOLONTARISTE POUR QUE L'AGRICULTURE CONTINUE D'ETRE UN FACTEUR DE COHERENCE DU TERRITOIRE

Une grande partie du territoire est constituée d'espaces agricoles assurant un rôle multifonctionnel, économique, environnemental, patrimonial ou paysager. Leur fonction première est la création de richesse agricole, mais vu la superficie de SAU constituant de grands ensembles continus, l'agriculture joue de fait un rôle majeur dans la gestion de l'espace en Cœur d'Hérault. Néanmoins, les difficultés structurelles de l'agriculture (traduite par une déprise foncière et une érosion des effectifs d'actifs), conjuguées à des phénomènes de pression urbaine, font que l'agriculture est de moins en moins en mesure de jouer ce rôle sans une politique d'appui spécifique. Ce qui était fortement induit auparavant n'est plus systématique aujourd'hui. Par conséquent, pour conserver la cohésion et l'équilibre du territoire et la richesse paysagère, une approche spécifique (au delà même des filières viticole ou d'élevage) se doit d'être menée. La rencontre entre la sphère publique et privée est ici indispensable. En tout cas, sans cette condition, il sera difficile d'obtenir un impact significatif quant à cette problématique. La notion de contrat territorial et la gestion foncière prendront ici leur pleine mesure. L'élevage extensif, où un seul exploitant utilise beaucoup d'espace (plusieurs dizaines d'hectares, et plus de 200 ha si on inclut les parcours) est une activité primordiale pour cette problématique. En viticulture un exploitant utilise en général « seulement » de 15 à 20 ha, mais cette activité doit continuer à jouer un rôle intéressant en conservant un grand nombre d'exploitations, et un vignoble compact et structuré.

4^E ENJEU : PRESERVER ET VALORISER LES ESPACES ET LES RESSOURCES NATURELS

Les espaces naturels ne sont pas figés, ils connaissent des dynamiques et des usages variés. Si leur préservation est intéressante pour conserver leur valeur intrinsèque ou leur intérêt écologique absolu (faune, flore, biodiversité,...), elle dépasse néanmoins ce cadre. On voit bien qu'il est important de préserver les espaces, d'une pression urbanistique et touristique excessive pour des intérêts relevant des loisirs de la population ou de l'économie touristique. A ce niveau, la notion de développement durable s'exprime pleinement (conciliation du développement démographique ou économique et de l'environnement) Le patrimoine naturel est une des bases de la qualité du cadre de vie en Cœur d'Hérault, et plus généralement, c'est un atout pour l'attractivité du territoire. Les problématiques de l'eau, des déchets ménagers ou industriels, des incendies, de l'enfrichement et de la fermeture des milieux, ainsi que le développement des énergies renouvelables (éolien et solaire notamment) sont des sujets à aborder ici. Il s'agit de contingences préalables ou de facteurs limitant à prendre en considération, ou d'opportunité et de solutions d'un nouveau développement.

Coût d'objectif 2008-2010 Axe II : 33 300 000 €
--

OBJECTIFS OPERATIONNELS pour mettre en œuvre la stratégie de l'axe II sont les suivants.

- **OBJECTIF n°1 : GERER DE MANIERE ECONOMIQUE DE L'ESPACE, PRESERVER ET METTRE EN VALEUR L'ENVIRONNEMENT 13.600.000 €**
- **OBJECTIF n°2 : CONSTRUIRE ET HABITER AUTREMENT 4.900.000 €**
- **OBJECTIF n°3 : RENFORCER L'ARMATURE TERRITORIALE PAR LA MISE A NIVEAU COORDONNEE DES BOURGS CENTRES 14.800.000 €**

AXE III :

CADRE DE VIE HUMAIN,

SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE

AXE III :

CADRE DE VIE HUMAIN, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE

Note stratégique réactualisée (et rappels de la charte) :

Notions directrices : : TERRITOIRE VIVANT - PLACE DE L'HOMME DANS LA SOCIETE - INTERGENERATION - DIVERSITE - SOLIDARITE - QUALITE - EQUITE - LIEN SOCIAL - CONVIVIALITE - EQUILIBRE - INTEGRATION - SANTE - EDUCATION - ENFANCE/JEUNESSE/FAMILLE - SERVICES PUBLICS - MIXITE SOCIALE - UN TOIT POUR TOUS -

L'organisation territoriale traditionnelle (ou héritée) du Cœur d'Hérault, fait que la très grande majorité de la population dispose d'un bon accès à l'offre de services de première nécessité (écoles, collèges, lycées, médecins, hôpitaux, commerces et artisanat de services). L'enjeu réside maintenant dans la conservation de cet équilibre global, alors que la situation démographique se bouleverse. Implicitement, cela revient à faire évoluer, pour l'adapter, l'offre de services. Sinon certaines zones seront sous équipées, ce qui entraînera une tendance à la concentration sur celles qui le sont correctement, voire une « banlieurisation » latente pour aller chercher ailleurs ce qui n'existe pas sur le pays et à multiplier des déplacements évitables.

En effet, le territoire connaît un accroissement de population soutenu (solde migratoire positif lié à l'accroissement de l'agglomération montpelliéraine toute proche). La tendance pour les prochaines années est à une continuation de cette tendance, qui s'est fortement accentuée depuis 1999. On constate depuis une dizaine d'années l'apparition d'une nouvelle forme d'organisation de la vie « urbaine » des villages du Cœur d'Hérault par une généralisation d'un habitat pavillonnaire en périphérie des centres anciens des villages. Au-delà de la différenciation visuelle ou paysagère, il s'agit essentiellement de l'arrivée de populations urbaines, ou de cultures comportementales pouvant être considérées comme telles.

Cet afflux nécessite une anticipation et une prise en compte des conséquences physiques (étalement rationnel ou optimal, gestion des coûts de VRD, respect et intégration au paysage...) comme envisagé au niveau de l'Axe II. Traiter uniquement les phénomènes physiques ou visuels, même si cela est nécessaire, reste insuffisant. Par conséquent, au-delà du « contenant spatial » appréhendé à la partie II, la définition du contenu sera déterminante dans la réussite d'objectifs tels que la recherche d'équilibre ou l'intégration sociologique de nouvelles populations. De nouveaux comportements sociétaux et l'organisation des temps de vie de la famille pour les ménages dont l'emploi se situe vers Montpellier sont vraiment à prendre en compte. Il s'agit d'une préoccupation récurrente, fréquemment évoquée dans des réunions relatives aux questions sociales mais aussi économiques. Sinon, le risque sera de disposer de quartiers résidentiels non intégrés, juxtaposés à des unités d'habitat plus anciennes. Il y aurait ainsi une fracture « urbaine et sociale » au sein de chaque commune générant un déséquilibre disséminé sur l'ensemble de territoire. Le bien être de la population résidera ici dans l'harmonie qu'elle pourra trouver en Cœur d'Hérault.

On ne doit pas perdre de vue que les indicateurs sociaux interpellent quant à l'apparition de « poches de pauvreté » non négligeable selon les secteurs géographique du pays. De fait, à l'instar d'autres départements ruraux français, le Cœur d'Hérault est actuellement un territoire d'accueil de certaines populations défavorisées des grandes aires urbaines, où il est économiquement de plus en plus difficile de vivre, notamment en raison du coût du logement,

1^{ER} ENJEU : RECHERCHER UNE MIXITE DEMOGRAPHIQUE SOCIALE ET D'AGE, SOURCE DE COHESION ET D'EQUILIBRE, PAR UNE OFFRE COMPLETE ET ACCESSIBLE DE SERVICES AUX PERSONNES, ET PAR UNE LUTTE CONTRE LES FACTEURS D'EXCLUSION ET DE DISPARITE SOCIALE

L'accroissement de la population est dû à un solde migratoire fortement excédentaire. Il est lié à la fonction résidentielle du territoire qui est d'autant plus prononcée que l'on se trouve à l'est du territoire, c'est-à-dire à proximité de Montpellier. Il se trouve que les nouveaux arrivants exercent très majoritairement une profession sur l'agglomération montpelliéraine, ou sont aussi des personnes venant prendre leur retraite, voire d'autres encore qui ont opéré un autre choix de vie, ou qui sont en difficulté sociale. L'ouverture de l'A750 (déviation de St Paul en 1997, et celle de St André en 2005, Pont de Gignac en 2008) accentue la pression foncière, ce qui a généré un envol des prix (foncier et immobilier multiplié par deux en 5 ans). Il existe un certain risque de « banlieurisation résidentielle » sur une grande partie du territoire qui offre pourtant d'autres possibilités d'alternatives. Il importe de maintenir les conditions d'accueil et de vie variées, afin de disposer d'une mixité sociale comprenant tous les âges de la vie et une représentation de l'ensemble des catégories socioprofessionnelles, mais aussi des « actifs locaux » (voir partie IV). Cela contribuera à la préservation des équilibres territoriaux existants ou hérités.

Or, face aux dynamiques de croissance actuelles, il pèse sur le territoire une menace de croissance quantitativement et qualitativement inégale, qui engendrerait une rupture des équilibres territoriaux et sociaux. Il va devenir de plus en plus difficile pour les couches de population les moins aisées de s'établir, même si cela le demeurera moins qu'en ville. Quoique depuis 2004, la hausse importante du prix des carburants vient également augmenter sensiblement le coût des migrations pendulaires. Vivre et se déplacer en Cœur d'Hérault devient vraiment de plus en plus coûteux. Dans un souci de cohésion sociale, il est important de pouvoir accompagner et atténuer les difficultés que peuvent connaître certaines franges de la population, afin qu'il ne s'instaure pas une scission trop importante dans la composition sociale du territoire.

Il importe donc de faciliter l'accès aux services pour le maintien ou l'implantation de population. La présence d'une offre complète de services étant impossible sur l'ensemble des communes, il conviendra de rechercher pour des zones enclavées ou peu densément peuplées, une bonne accessibilité aux services par une présence à proximité (notion de pôle d'équilibre), voire une offre à domicile, et des transports en commun ou des alternatives à l'automobile. Pour les secteurs à fort accroissement démographique, il sera recherché une mise à niveau de l'offre, notamment quantitativement, afin d'anticiper l'augmentation de population.

En outre, la dynamique d'expansion se doit d'être conduite ou accompagnée de manière à conserver et enrichir l'équilibre social local. L'objectif réside ici dans la fait de conserver une place à l'individu dans un territoire qui connaît une certaine forme de croissance péri urbaine. Les actions seront tout autant relatives à une offre immatérielle (animation, fonctionnement), qu'à la réalisation d'investissement (équipements). L'ensemble des habitants et du territoire est concerné, mais les villes centres ou pôles de Lodève, Clermont l'Hérault, et Gignac/St André/Aniane, et les petits bourgs d'équilibre, comme Paulhan, Montarnaud, le Pouget et Le Caylar, doivent servir de points d'ancrage à cet élément de la stratégie.

2^E ENJEU : CONSOLIDER LE LIEN SOCIAL EN FAVORISANT L'ANIMATION ET LA VIE ASSOCIATIVE, ET NOTAMMENT LA VIE CULTURELLE

Le territoire connaît déjà une riche animation de la vie locale, qui contribue à forger son identité et sa typicité, et surtout sa qualité de vie. Les dimensions sociales, socioculturelles, culturelles et sportives, sont ici prépondérantes. Il existe néanmoins des formes d'isolement et de solitude dans certains secteurs à l'écart des bourgs, notamment dans les hauts cantons. En outre, bon nombre de nouveaux arrivants s'implantent dans des zones d'habitat nouvelles parfois peu propices à la vie collective.

Une occupation rationnelle de l'espace et un respect du paysage ne sont pas les seuls éléments de la qualité ou du cadre de vie. L'aspect physique ou l'aspect visuel sont prolongés par des facteurs plus dynamiques, qui

relèvent de l'animation de la vie locale. Pour les favoriser, au-delà même du fonctionnement, il sera nécessaire d'envisager des modes d'organisation spatiale et la réalisation d'équipements adaptés, tant par leur vocation, (culturelle ou sportive par exemple), que leur localisation (bourg centre ou village), de manière à encourager et faciliter les rencontres et les initiatives d'animation. La recherche de synergies associatives sera un bon moyen pour y parvenir, ainsi qu'une bonne coordination de l'action publique locale dans le domaine culturel.

Cela sera facteur de dynamisation de l'ensemble du territoire, lui conférant une image de pays vivant, où il fait certes bon vivre, mais aussi travailler (quelle entreprise aurait envie de s'implanter sur un territoire austère et peu vivant ?).

La culture doit être soutenue (création-diffusion), mais de manière à être accessible au plus grand nombre afin de jouer le rôle de liaison entre les individus du pays. Le développement culturel dans le projet de pays, n'est pas ici dans une quête d'excellence ou d'élitisme, mais plutôt dans la recherche de l'accès à une production de qualité.

Coût d'objectif 2008-2010 AXE III : 24 980 000 €

Les OBJECTIFS OPERATIONNELS qui ont été retenus pour mettre en œuvre la stratégie de l'axe III sont les suivants :

OBJECTIF n°4 : ACCUEILLIR ET LOGER DANS UN SOUCI DE MIXITE 5.700.000

OBJECTIF n°5 : ADAPTER A LA NOUVELLE DEMOGRAPHIE LES SERVICES PUBLICS ET A LA PERSONNE 9.530.000 €

OBJECTIF n°6 : SOUTIEN A LA DYNAMIQUE CULTURELLE 9.750.000 €

AXE IV :

CREATION D'EMPLOIS

ET DE RICHESSES LOCALEMENT

AXE STRATEGIQUE IV :

CREATION D'EMPLOIS ET DE RICHESSES LOCALEMENT

CARACTERISATION (rappels de la charte)

Notions directrices : **STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE PAYS - DIVERSIFICATION INNOVANTE DE LA STRUCTURE ECONOMIQUE - ECONOMIE RESIDENTIELLE ET NON RESIDENTIELLE - INNOVATION - REEQUILIBRAGE - REPARTITION HARMONIEUSE DES RICHESSES - LABELS - QUALITE - RESSOURCES HUMAINES - APPRENTISSAGE - SAVOIR FAIRE LOCAUX - FORMATION DEVELOPPEMENT - IMAGE -**

Les activités économiques qui permettent de capter des revenus de l'extérieur du territoire sont pour l'essentiel liées à l'activité agricole, dominée par la viticulture, et au tourisme, ou au transit de l'A75 (aire commerciale et de services du Caylar). Au-delà de problèmes structurels ou conjoncturels propres à ces activités, la viticulture et le tourisme recèlent de réels potentiels qui, moyennant des plans de développement notamment basés sur la qualité commerciale, ne demandent qu'à s'exprimer. La viticulture et le tourisme sont pour le pays des atouts du présent mais aussi de l'avenir. L'excellence est ici envisageable avec des vins de grandes qualités et un patrimoine naturel et architectural remarquables.

D'autres secteurs d'activités sont bien portants comme l'artisanat de service, le BTP, et le commerce. Ces activités sont entraînées par l'accroissement démographique général du territoire qui résulte de plus en plus fortement de l'arrivée de résidents exerçant une profession en dehors du territoire, généralement sur l'agglomération montpelliéraine. S'il est positif que les activités, par nature entraînées, se développent, cela révèle néanmoins une menace potentielle de déséquilibre à terme. Plus on se situera sur la partie orientale du pays, plus on aura de charges liées à l'accueil de population, sans pour autant disposer des recettes fiscales permettant d'assumer correctement les missions publiques.

C'est ici qu'une stratégie en développement économique à l'échelle du territoire prend un sens. Pour maîtriser l'avenir de son développement, le territoire devra conserver une activité économique ancrée localement qui contribuera à l'équilibre territorial et social du bassin de population, malgré une inéluctable augmentation de l'influence du bassin montpelliérain au cours des prochaines années. Le territoire devra disposer d'emplois implantés localement, plutôt sur des activités entraînant ou captant des revenus de l'extérieur, afin notamment de maintenir un rapport équilibré du mieux possible entre population résidente et actifs locaux. La stratégie de développement économique du pays se devra d'opérer une correction et un rééquilibrage face aux tendances actuelles. Les difficultés liées à la désindustrialisation et le tassement démographique du Lodévois, font qu'il sera important d'opérer sur ce micro bassin, un rééquilibrage de correction ou de remise à niveau. On voit donc que quelle que soit la partie du territoire, il existe un besoin de stratégie forte en matière de développement économique, même si les motivations peuvent différer d'un micro bassin à un autre.

Tout cela passera en priorité par le développement de la valeur ajoutée, viticole, touristique, et le développement de nouvelles filières (santé, tertiaire administratif, recherche et enseignement, agro-alimentaire, ...) ou d'activités exercées pour le compte de clients externes, afin d'opérer un transfert de revenus par l'activité économique. La stratégie s'appuiera sur la valorisation des atouts spécifiques pour positionner le territoire dans la compétition économique.

La constitution de réserves foncières, et la concentration des efforts sur 6 à 8 zones d'activités d'intérêt de pays ou supérieur avec une offre d'immobilier sec (hôtels d'entreprises) ou avec services au développement (pépinières, couveuses) sera ici une des principales priorités.

On parlera de développement économique intégré ou durable. Cela revient à opter sur la mise en avant d'atouts liés à la notion de « qualité », laquelle est un dénominateur stratégique commun de l'ensemble du territoire. Pour ce faire, il sera encouragé le dynamisme et la capacité d'évolution des entreprises, des entrepreneurs et des employés, notamment par la recherche et la formation développement. Le tissu économique local sera renforcé par la coopération entre entreprises au sein des filières ou de manière intersectorielle.

MISER SUR LA RESSOURCE HUMAINE PAR LA FORMATION

Le marché local de l'emploi du Cœur d'Hérault est relativement fragile ou précaire (chômage élevé, entre 15 et 20%,) avec une offre élevée de CDD. Les jeunes du territoire, peu formés, ainsi que les conjoints de nouveaux arrivants éprouvent des difficultés à trouver un emploi.

Afin d'améliorer la situation de l'emploi et la fluidité du marché local de l'emploi il est important de disposer d'une offre de formation en correspondance avec le tissu économique. Au-delà des dispositifs de compétences régionales, des actions de formation développement permettront de valoriser de manière optimale les potentialités. Les lycées et les BTS seront ici des segments qui mériteront une attention particulière.

RENFORCER LES FILIERES ET LES SECTEURS D'ACTIVITES PRESENTS SUR LE TERRITOIRE

Intrinsèquement, le bassin du Cœur d'Hérault dispose de son propre bassin d'activités, il n'est pas qu'une zone résidentielle de banlieue. La viticulture, le tourisme rural, le BTP et les métiers connexes de la construction, le secteur de la santé en tant que service aux résidents, le commerce, l'artisanat de services, et des niches comme les métiers d'art ou l'oléiculture sont des activités déjà présentes. Elles recèlent de réels potentiels de développement, qui pourront être confortées, notamment par les logiques de mise en réseau et de constitution de pôles de compétences identifiés ou à rendre identifiable, en tout cas à valoriser à leur juste valeur.

Par conséquent, sur une approche strictement économique, il y a un intérêt à dynamiser et densifier les échanges du tissu économique local sur ces activités déjà porteuses de dynamisme. Plus les opérateurs économiques locaux seront dynamiques et interdépendants plus le tissu économique local sera résistant.

De manière plus indirecte, la présence d'une activité économique conséquente entraîne la présence d'actifs et de leur famille. Les nombreuses TPE du pays contribuent à un partage des richesses produites harmonieux. Une économie implantée localement génère des recettes fiscales pour la sphère publique locale (les communes, et les communautés de communes), qui permettent d'assurer les missions et charges inhérentes au service public, à l'intérêt collectif ou général. La volonté est d'avoir un tissu économique local dense et solide de par ses relations, qui distribue le plus harmonieusement possible les richesses créées et les revenus qui en découlent à l'échelle du bassin d'emploi. Conforter et développer la présence d'un grand nombre d'entreprises notamment de TPE, permettra donc une répartition diffuse des richesses.

La sphère publique apportera un appui ou un accompagnement, mais ce sera la capacité du tissu entrepreneurial qui demeurera déterminante. La sphère publique jouera tout de même un rôle majeur, mais non exclusif (recherche de partenariat public-privé), dans la production du foncier et de l'immobilier à vocation économique concernant l'implantation ou le développement d'activités, notamment par les zones ou espaces dévolus à cet effet, en déterminant, leur localisation, leur orientation thématique et leur rythme d'extension

DIVERSIFIER L'ECONOMIE LOCALE EN ALTERNATIVE ET EN COMPLEMENTARITE AVEC LE LITTORAL HERAULTAIS, EN PARTICULIER AVEC L'AGGLOMERATION DE MONTPELLIER

Les activités de services (commerce, artisanat, BTP,...) sont directement entraînées par la population résidente. Ces secteurs d'activités se développent car il y a un accroissement démographique aux causes essentiellement externes. La viticulture et le tourisme ne disposent pas de capacité de rééquilibrage face aux tendances lourdes d'accroissement urbain venu de l'extérieur. Afin de conserver une économie locale qui lui est propre, et suffisamment conséquente pour disposer d'un rééquilibrage et d'une cohésion recherchés (effets induits des activités économiques), il importe au territoire de consolider le segment des activités de base, ou entraînant. Par conséquent, le Cœur d'Hérault aura tout intérêt à diversifier de manière innovante et originale sa structure économique sur des créneaux porteurs, en lien ou en complémentarité avec les bassins économiques voisins, notamment du littoral languedocien et en premier lieu l'agglomération montpelliéraine. A ce titre, le développement d'une économie tertiaire productrice de services ou prestations, notamment dans le domaine administratif, pour le compte de clients extérieurs semble judicieux. Cela revient à vouloir produire et « exporter du tertiaire ». Pour cela, il faudra s'appuyer sur les atouts spécifiques (situation géographique désenclavée, bonnes infrastructures routières et desserte internet à haut débit, qualité du cadre de vie, ...) du territoire afin de maximiser sa compétitivité. Les secteurs de la santé en tant que prestation pour l'extérieur du territoire, des biotechnologies, des métiers des sciences de l'environnement, de l'économie liée au transit routier et à la logistique, de la recherche et de la formation, et de la « production administrative » sont notamment des pistes à explorer. La concrétisation de cet objectif passera par la détermination d'une stratégie, et la mise en place dispositifs d'animation y correspondant, lesquels devront être prolongés et concrétisés par une logique foncière de localisation et d'équipements adaptés.

ENCOURAGER ET SOUTENIR L'INNOVATION LOCALEMENT

Le tissu économique local, même s'il s'appuie en partie sur des activités traditionnelles, n'en a pas moins connu des évolutions significatives depuis plusieurs années, voire des restructurations ou des reconversions, qui ont nécessité des apports de compétences et des savoir-faire nouveaux, en terme de procédés, de coopération, voire de commercialisation. Le territoire souhaite favoriser l'évolution et l'adaptabilité de son économie par l'entretien d'une capacité d'innovation, au sens large, c'est-à-dire au delà du technique ou du scientifique. C'est un élément qualitatif majeur de la réussite de cet objectif. Cette logique d'ouverture et de dynamisme permettra d'améliorer la performance et la compétitivité de l'économie du territoire.

Coût d'objectif 2008-2010 AXE IV : 15 600 000

Les OBJECTIFS OPERATIONNELS qui ont été retenus pour mettre en œuvre l'Axe IV sont les suivants :

Thème n° 7 : se former et travailler en Cœur d'Hérault : 1.100.000 €

Thème n° 8 : valoriser les produits agricoles et artisanaux identitaires : 1.500.000 €

Thème n° 9 : développer un tourisme intégré : 4.600.000 €

Thème n° 10 : orienter et structurer le développement économique, et appuyer la création : 8.400.000 €